Nouvelles mesures locales et nationales

Le 31 mars 2021, le Président de la République, Emmanuel Macron, a présenté les nouvelles mesures destinées à freiner une épidémie de Covid-19 galopante et quasiment hors de contrôle. Retrouvez ici les mesures locales et nationales. Restez connectés.



MESURES LOCALES

- Ecoles élémentaires et maternelles, la crèche sont fermées à compter du 4 avril.
- **Un accueil des enfants dans les écoles et au centre de loisirs sera assuré pour le public prioritaire**, le personnel en charge de la crise
 >> Accueil du matin à l'accueil de loisirs de 7h30 à 8h30,
 >> le déjeuner de 11h30 à 13h30
 >> et le soir de 16h30 à 19h00.
 Ce dispositif d'accueil s'adresse au public prioritaire et est ouvert aux enfants d'Epône et de la Falaise
- L'accueil peri et extra scolaire est assuré pour les enfants du public prioritaire

- Les services de la Ville sont mobilisés pour assurer la continuité du service public. Ils sont joignables par téléphone, par courriel et sur rendez-vous.
- Les démarches en ligne sont accessibles à tout moment pour une question, un besoin, un rendez-vous et est à votre disposition également gratuitement l'application mobile Epône en poche.
- Le centre culturel reste fermé, les cours s'organisent en distanciel et avec l'Extranet pour tous les adhérents.
- Le Bibliodrive de la médiathèque est maintenu.

Pour les vacances scolaires, un dispositif d'accueil des enfants des personnels prioritaires sera également organisé par l'accueil de loisirs.

Nous vous informerons prochainement d'un dispositif nouveau d'animations pendant les vacances scolaires.

Communication Transport Transdev

Du mardi 6 avril au dimanche 2 mai 2021, en raison des dernières annonces gouvernementales, vos lignes circuleront comme en période de vacances scolaires.

Ces éléments seront actualisés ces prochains jours.

Par arrêtés préfectoraux,

- Port du masque obligatoire dans la rue, passible d'une verbalisation (135€ d'amende)
- Pas d'alcool sur la voie publique
- Cessation de feux d'artifice

MESURES NATIONALES

Nous sommes dans le 3e confinement, 7 jours sur 7 pour « freiner l'épidémie sans enfermer » et applicable à toute la France. Il est interdit aux Français de voyager dans le pays sauf pour le week-end de Pâques (3-4-5 avril).

Autorisation de sortir dans un rayon de 10 km autour de chez vous, sans limite de temps

- Les sorties en extérieur restent autorisées « sans aucune limitation de durée ».
- Possible de se promener, s'aérer ou faire du sport, en journée, à condition de rester dans un rayon de 10 km autour de son domicile.
- Au-delà des 10 km, il faut se déplacer avec une attestation dérogatoire.
- Maintien du couvre-feu entre 19 heures et 6 heures, sauf motif dérogatoire (avec attestation)

Couvre-feu de 19h00 à 6h00 applicable au niveau national

- Interdit de se déplacer sauf pour raisons professionnelles, motifs familiaux impérieux, missions d'intérêt général, raisons médicales, autorisations pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants autorisation également de promener son chien.
- Si vous devez sortir pendant le couvre-feu, vous devez vous munir d'une attestation.
- Interdiction d'aller dans une autre région, sauf motif impérieux ou professionnel
- Les habitants des Yvelines ne pourront pas se rendre dans une autre région. Seuls les déplacements pour « motif impérieux ou professionnel » sont tolérés.
- Autorisation de se déplacer durant le week-end de Pâques.

Crèches, écoles, collèges et lycées fermés 3 semaines

Les vacances scolaires de printemps sont unifiées sur tout le territoire à partir du lundi 12 avril.

Le calendrier national est fixé comme suit :

- Du mardi 6 au 10 avril : cours en distanciel pour les écoles primaires, les collèges et les lycées. Seuls les enfants en situation de handicap et ceux dont les parents sont soignants auront des cours assurés en présentiel, comme ce fut le cas pour le premier confinement de mars 2020.
- Du 12 au 25 avril : vacances pour tous les élèves de toutes les zones
- Lundi 26 avril : rentrée scolaire en présentiel pour les écoles maternelles et primaires, en distanciel pour les collèges et lycées.
- Lundi 3 mai : retour au présentiel pour les collèges et les lycées.
- Les étudiants pourront s'ils le souhaitent retourner à l'université 1 jour par semaine.

Fermeture des commerces « non essentiels » ; librairies, disquaires et coiffeurs restent ouverts

Les commerces qui ne rentrent pas dans la liste de ceux « vendant des biens et des services de première nécessité » étaient fermés dans les Yvelines depuis mi-mars et le sont désormais dans toute la France.

Chômage partiel et aides aux entreprises

Pour les parents devant rester à la maison pour garder les enfants et pour qui le télétravail n'est pas possible, le chômage partiel sera activé. Pour les petites entreprises, commerces, artisans… les aides sont maintenues.

Culture, sport, bars et restaurants : fermés mais lueur d'espoir…

Toutes les activités, tous les établissements, tous les équipements qui sont aujourd'hui fermés, le resteront encore au cours des prochaines semaines. C'est le cas des cinémas, des théâtres, des salles de spectacle, des équipements sportifs ou de loisirs. C'est également le cas pour les bars et les restaurants.

Toutefois, le président de la République a annoncé que si la situation sanitaire s'améliore, les centres culturels et sportifs pourraient ouvrir mi-mai et les bars et restaurants au début de l'été.

Personnes âgées : visites autorisées dans les Ehpad

Afin de lutter contre la solitude des personnes âgées, les visites dans les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont autorisées dans le strict respect des mesures barrières.

Lieux de culte : ouverts

Selon les protocoles déjà en place : laisser libre un rang sur deux, et une place libre entre chaque personne.

Travail : télétravail le plus possible

Le télétravail reste la norme pour l’ensemble des entreprises et administrations qui peuvent l’appliquer, en instaurant la règle des 4 jours sur 5 en télétravail.

Les vaccinations

Le Président de la République, Emmanuel Macron s’est félicité du rythme des vaccinations… Fin mars, ce sont 8 millions de Français qui ont reçu une première dose et 3 millions qui ont reçu les deux doses.

Calendrier des vaccinations :

- 31 mars, vaccination des personnes de plus de 70 ans
- 16 avril : vaccination des personnes de plus de 60 ans
- 15 mai : vaccination des personnes de plus de 50 ans
- D’ici la fin de l’été, toutes les personnes de plus de 18 ans le souhaitant seront vaccinées.

Documents
Arrêté préfectoral port du masque, 30 mars 2021
Arrêté préfectoral, alcool sur la voie publique, 30 mars 2021
Arrêté préfectoral, cessation artifice, 30 mars 2021
Liens utiles
Vos démarches en ligne
Les services municipaux à votre écoute